

**Coordonnées de l'enseignant suppléant**  
**(Ce formulaire doit être rempli chaque année)**

Pour permettre au syndicat de communiquer des informations aux enseignants suppléants, nous demandons aux représentants d'école, avec l'aide de l'administration de l'école au besoin, de faire remplir ce formulaire par tous les enseignants suppléants et de le renvoyer au NSTU. Il est également possible de remplir ce formulaire sur le site Web du syndicat à : [www.nstu.ca](http://www.nstu.ca)

Nom : \_\_\_\_\_

N° professionnel : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Je suis d'accord avec la collection et l'utilisation de cette information pour le but décrit ci-dessus :

Signature: \_\_\_\_\_

Votre statut d'adhésion courant au NSTU (veuillez cocher une case)

Non membre     Membre de réserve     Membre de réserve actif

**L'information fournie sur ce formulaire à pour but uniquement de permettre au Nova Scotia Teachers Union de communiquer l'information reliée directement aux affaires du NSTU et à l'intérêt des enseignants. Cette information ne sera pas partagée avec aucune autre personne, établissement ou organisation.**

***Ce formulaire est conforme à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)***

***Envoyez par courrier ou par télécopieur au :***

*Nova Scotia Teachers Union  
3106, promenade Joseph Howe  
Halifax NS B3L 4L7  
Télécopieur : 1-902-477-3517*

## Membres de réserve ordinaires

**Frais : \$10.00 par année (expire le 31 juillet de chaque année)**

**Avantages :**

- (1) Le droit aux avantages obtenus par le NSTU en tant qu'agent de négociation.
- (2) Le droit de faire une demande d'assistance juridique dans des circonstances résultant de problèmes survenus dans l'exercice de leur fonction
- (3) Le droit d'assister à l'AGA du Conseil en qualité d'observateurs ou de délégués associés, lorsqu'ils sont nommés par une association spéciale.
- (4) Le droit d'assister aux réunions d'une section locale donnée, en qualité d'observateurs.
- (5) Le droit d'être membres des associations spéciales.
- (6) Le droit d'être membres du Nova Scotia Teachers' Credit Union.
- (7) Le droit d'être membres du régime d'assurance collective du NSTU, conformément aux dispositions du régime.
- (8) Le droit de recevoir les publications du NSTU.
- (9) Le droit de recevoir des conseils d'ordre professionnel en matière d'éducation.

**Membres actifs et membres de réserve actifs :**

**Frais : \$32.00 par année (expire le 31 juillet de chaque année)**

\*Vous devez être un suppléant et vous avez enseigné 15 jours dans l'année scolaire actuelle ou précédente pour cette option d'adhésion.

**Avantages :**

- (1) Le droit aux avantages obtenus par le NSTU en tant qu'agent de négociation.
- (2) Le droit de faire une demande d'assistance juridique dans des circonstances résultant de problèmes survenus dans l'exercice de leurs fonctions.
- (3) Le droit à des conseils d'ordre professionnel en matière d'éducation.
- (4) Le droit de voter et d'occuper un poste au niveau local et provincial.
- (5) Le droit de voter par procuration dans toutes les élections provinciales ou régionales.
- (6) Le droit d'assister à l'AGA du Conseil :
  - (a) en qualité de délégués votants, lorsqu'ils sont nommés par une section locale;
  - (b) en qualité de délégués adjoints, lorsqu'ils sont nommés par une section locale;
  - (c) en qualité d'observateurs.
- (7) Le droit d'être membres des associations spéciales.
- (8) Le droit d'être membres du Nova Scotia Teachers' Credit Union.
- (9) Le droit d'être membres du régime d'assurance collective du NSTU, conformément aux dispositions du régime.